

Fait à Saint-Pierre, le 18 février 1853.

Le Président du conseil de santé,

Vu :
L'Ordonnateur,

Le présent état (1) ne désigne pas tous les malades ou convalescents embarqués à bord du navire *l'Armide*, pour être ramenés en France.

Le Chirurgien-major du bâtiment,

Vu :
Le Commandant,

(1) Dans le cas où des malades ou des convalescents auraient été embarqués sans être désignés sur le présent état, le chirurgien-major le déclarera et en donnera la liste supplémentaire dans la forme indiquée.

Au moment de mettre sous voiles, ont été déposés à bord venant de l'hôpital de Fort-de-France :

Saturnin (Henri), soldat d'infanterie de marine ; 24 ans. Dysenterie chronique ; 2 invasions, 1 an de colonie ; 2 mois d'hôpital.

Hubert (Christophe), matelot du brig de l'État *le Génie* ; 21 ans. Coliques végétales » »
4 mois 1/2 d'hôpital.

Bord, le 20 février 1853.

Le Chirurgien-major de l'Armide,

Vu :
Le Commandant,